

M. LEFÈVRE est d'avis que l'instituteur doit être libre de se servir de l'outil de son choix : tout ce qu'on peut exiger de lui, c'est qu'il se conforme aux programmes. Du moment que les résultats désirés sont obtenus, on n'a pas à s'inquiéter de la route qui a été suivie. Avant de songer à l'uniformité des livres que l'on nous donne des programmes clairs, détaillés et accompagnés de conseils pédagogiques.

M. J.-B. CLOUTIER ne croit pas le projet réalisable. Les ennuis de toutes sortes qu'occasionnerait un changement radical de livres ne seraient pas compensés par une somme égale de bons résultats.

M. L'ABBÉ ROULEAU : L'idée de l'uniformité des livres classiques, en elle-même, est magnifique, à la condition, 1° que les nouveaux livres soient *pédagogiques*, 2° qu'ils soient conformes aux saines doctrines, 3° que la réforme proposée ne lèse aucun droit acquis. M. le Principal regarde le projet comme irréalisable. Il vaudrait mieux commencer par faire des programmes et exiger qu'on les suive. Le débat terminé, M. l'inspecteur Prémont propose, secondé par M. Lacasse :

Qu'un comité composé de MM. J. Ahern, C.-J. Magnan, N. Lacasse, J. Prémont, soit nommé avec mission d'étudier cette question de *l'uniformité des livres* et de faire rapport à la séance de mai prochain.—Adopté.

M. le PRÉSIDENT invite M. Prémont à rendre compte de ce qui a été proposé à la dernière réunion de la commission administrative de la caisse de retraite des instituteurs, relativement à la loi du fonds de pension.

M. PRÉMONT répond que l'étude des amendements projetés n'est pas encore terminée. Ces amendements seront soumis à l'Association au mois de mai prochain, bien avant la prochaine session de la Législature.

L'honorable SURINTENDANT DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE termine la séance par les remarques qui suivent :

“ Messieurs les instituteurs de la circonscription de Québec.

J'ai suivi avec le plus vif intérêt tout ce qui s'est fait, tout ce qui a été dit aujourd'hui dans cette salle. Ce matin, en assistant à la leçon pratique de M. Ahern, j'éprouvais un véritable bonheur. J'étais témoin de ce que la science et l'art réunis peuvent produire de beau, de bien et d'utile. M. Ahern, après vous avoir vu à l'œuvre, je comprends pourquoi votre réputation d'excellent professeur est si solidement établie.

Le débat concernant l'uniformité des livres ne m'a pas moins intéressé. A la prochaine réunion du Comité catholique, je dirai à mes honorables collègues tout ce que j'ai entendu ici sur ce sujet. Nul doute que les opinions que vous avez émises seront d'un grand secours au comité.”

M. le PRÉSIDENT remercie M. le Surintendant des compliments trop flatteurs qu'il lui a adressés, et dit qu'en cette circonstance le mérite appartient à M. le Principal de l'école normale Laval, qui ne perd jamais une occasion d'introduire dans la maison qu'il dirige tout ce qu'il y a de plus nouveau, en même temps que de plus rationnel, en fait de méthode d'enseignement.

A la prochaine réunion MM. J. Chabot et E. Marié, donneront chacun une conférence. La séance ayant été terminée avant qu'un *sujet de discussion* fût choisi, M. le SECRÉTAIRE prend sur lui de soumettre le suivant : *L'enseignement du français, tel que donné actuellement dans la plupart des écoles de la province de Québec, est-il suffisant ?*

Et la séance est ajournée au dernier samedi de mai 1894.

Vraie copie,

C.-J. MAGNAN,

Secrétaire de l'Association des
instituteurs de Québec.